



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 MARS 2023**

**Délibération n° D-2023-56**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 14/03/2023

Publication :  
le 24/03/2023

Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des  
emplois permanents - Création d'emploi temporaire

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Direction Ressources Humaines****Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents - Création d'emploi temporaire**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort a lancé des procédures de recrutements afin de pourvoir des emplois devenus vacants.

L'article L.332-8 alinéa 2 du Code général de la fonction publique, précise que : « Par dérogation au principe énoncé à l'article L.311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L.313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants (...). Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ».

Suite aux appels à candidatures publiés par la Ville de Niort et aux entretiens de recrutement à suivre, il est proposé, faute de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, sur les emplois suivants :

| Poste  | Direction  | Cadre d'emploi                   |
|--|--|----------------------------------|
| Agent technique polyvalent logistique                      | Direction Commande Publique Logistique                 | Adjoint technique<br>Catégorie C |
| Gestionnaire de l'occupation commerciale du domaine public | Direction de la réglementation et attractivité urbaine | Rédacteur<br>Catégorie B         |
| Conseiller de gestion                                      | Direction des finances                                 | Attaché/Ingénieur<br>Catégorie A |

L'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le cadre d'emploi du poste et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même cadre d'emploi.

Par ailleurs, sur la base de l'article L.332-23 alinéa 1 du Code général de la Fonction Publique, il s'agit de créer, pour une durée de 1 an, un emploi temporaire de chargée de mission à la direction animation de la cité sur la grille indiciaire des attachés :

| Poste             | Direction                      | Cadre d'emploi         |
|-------------------|--------------------------------|------------------------|
| Chargé de mission | Direction animation de la cité | Attaché<br>Catégorie A |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur les emplois nommés ci-dessus, selon les modalités susvisées ;

- accepter la création d'un emploi temporaire d'attaché, sur la base de de l'article L.332-23 alinéa 1 du Code général de la Fonction Publique, pour une durée de 1 an, selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 2  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 0  |

Le Secrétaire de séance

Le Maire de Niort

**Anne-Lydie LARRIBAU**

**Jérôme BALOGÉ**